

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire relative à l'adoption du budget 2025 du Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 16 décembre 2024 à 19H00, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Yves Bédard, maire
Daniel Arteau, conseiller
Jean Leclerc, conseiller
Diane Pinet, conseillère
Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent forment quorum. Assiste également à la séance Vincent Rolland, directeur général et greffier ; Isabelle Lapointe, trésorière.

OUVERTURE

Le maire, Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture du projet de budget 2025
3. Présentation du programme triennal d'immobilisations
4. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
5. Résolutions
- 5.1. Adoption du budget 2025
- 5.2. Adoption du programme d'immobilisation 2025-2026-2027
6. Deuxième période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
7. Clôture de la séance
8. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par , conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

Par la résolution **24-12-266**

2. LECTURE DU PROJET DE BUDGET 2025

M. Yves Bédard, maire fait la lecture du projet de budget 2025 en présentant les faits saillants.

3. PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

M. Yves Bédard, maire fait la lecture du programme triennal d'immobilisations pour les années 2025-2026-2027.



4. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
Aucune question.

5. **RÉSOLUTIONS**

5.1 **ADOPTION DU BUDGET 2025**

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, conformément au paragraphe 1 de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par , conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **24-12-267**

QUE le conseil adopte le budget de la Ville de Lac-Sergent pour le prochain exercice financier de l'an 2025 prévoyant des revenus équivalents aux dépenses et se chiffrant comme suit, à savoir (Annexe A) :

REVENUS 2025

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2025
Taxes et tarification	1 200 176 \$
Autres revenus	81 700 \$
Services rendus	168 463 \$
Programmes / subventions	278 540 \$
Total des revenus	1 728 879 \$

DÉPENSES 2025

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2025
Administration générale	438 695 \$
Sécurité publique	217 101 \$
Transport / voirie	335 194 \$
Hygiène du milieu	322 507 \$
Aménagement, urbanisme et développement	110 346 \$
Loisirs et culture	99 517 \$
Réseau électrique	200 \$
Dépenses de financement	110 216 \$
Immobilisations	95 103 \$
Total des dépenses	1 728 879 \$

QUE le conseil demande à la trésorière de transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans les soixante (60) jours de son adoption par le conseil, ledit budget dressé sur le formulaire fourni par le ministre, conformément à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*.

5.2 **ADOPTION DU PROGRAMME D'IMMOBILISATION 2025-2026-2027**

CONSIDÉRANT que le conseil doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières subséquentes, que ce programme doit être divisé en phases annuelles, qu'il doit en plus détailler pour la période qui lui est coïncidente, par objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par , conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **24-12-268**



QUE la Ville de Lac-Sergent adopte le budget triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2024-2025-2026, se chiffrant comme suit (Annexe B) :

Pour 2025	254 000 \$
Pour 2026	520 000 \$
Pour 2027	810 000 \$

6. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS
Aucune question.

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par , conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **24-12-269**

QUE la séance soit levée à 19H25.

YVES BÉDARD
MAIRE

Vincent Rolland
Directeur général et greffier



ANNEXE A

Résolution 24-12-267

REVENUS 2025

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2025
Taxes et tarification	1 200 176 \$
Autres revenus	81 700 \$
Services rendus	168 463 \$
Programmes / subventions	278 540 \$
Total des revenus	1 728 879 \$

DÉPENSES 2025

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2025
Administration générale	438 695 \$
Sécurité publique	217 101 \$
Transport / voirie	335 194 \$
Hygiène du milieu	322 507 \$
Aménagement, urbanisme et développement	110 346 \$
Loisirs et culture	99 517 \$
Réseau électrique	200 \$
Dépenses de financement	110 216 \$
Immobilisations	95 103 \$
Total des dépenses	1 728 879 \$



ANNEXE B

Résolution 24-12-268

	2025	2026	2027	Coût global
PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE				
Réfection chemin TDLS (approche pont)	120 000 \$			120 000 \$
Réfection chemin TDLN (1701-1749)		150 000 \$		150 000 \$
Réfection chemin Montagne			250 000 \$	250 000 \$
Réfection chemin TDLS (2000-2012)			150 000 \$	150 000 \$
Glissière TDLN	20 000 \$			20 000 \$
Plan gestion des actifs	10 000 \$			10 000 \$
Sous-total	150 000 \$	150 000 \$	400 000 \$	700 000 \$
PROGRAMME DE RÉFECTION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX				
Club Nautique / galerie		20 000 \$		20 000 \$
Club Nautique / revêtement extérieur et peinture		80 000 \$		80 000 \$
Club Nautique / plancher intérieur			25 000 \$	25 000 \$
Station alimentation pompiers		50 000 \$		50 000 \$
Affichage électronique			30 000 \$	30 000 \$
Lumières rues	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	9 000 \$
Contrôle portes Club Nautique	3 000 \$			3 000 \$
Génératrice Club Nautique			15 000 \$	15 000 \$
Finalisation garage			50 000 \$	50 000 \$
Sous-total	6 000 \$	153 000 \$	123 000 \$	282 000 \$

	2025	2026	2027	Coût global
PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX				
Préault pour les jeux de pétanque		120 000 \$		120 000 \$
Piste cyclable (lien TDLS-Vieux chemin)			75 000 \$	75 000 \$
Sentier hébertisme (milieu humide)			15 000 \$	15 000 \$
Piste pump track			70 000 \$	70 000 \$
Sous-total	0 \$	120 000 \$	160 000 \$	280 000 \$

	2025	2026	2027	Coût global
RÉSERVE ENVIRONNEMENTALE				
Installation des toiles de jute et arrachage	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	150 000 \$
Étude PRAFI	15 000 \$			15 000 \$
Ensablement des tributaires	8 000 \$	20 000 \$	50 000 \$	78 000 \$
Sous-total	73 000 \$	70 000 \$	100 000 \$	243 000 \$

	2025	2026	2027	Coût global
ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX				
Tracteur / souffleur	25 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	49 000 \$
Remplacement du camion		15 000 \$	15 000 \$	30 000 \$
Sous-total	25 000 \$	27 000 \$	27 000 \$	79 000 \$

	2025	2026	2027	Coût global
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	254 000 \$	520 000 \$	810 000 \$	1 584 000 \$